

PLAN STRATEGIQUE 2010-2015

Vision de l'AMPF

La vision de l'AMPF est celle d'un Maroc où toutes les femmes, tous les hommes et tous les jeunes ont accès à l'éducation, aux informations et aux services en SSR dont ils ont besoin ; un Maroc où toute la population est consciente que la santé et la sexualité sont des éléments naturels et précieux de la vie humaine et un droit fondamental assuré ; un Maroc où les choix de chacun sont pleinement respectés et où la stigmatisation et la discrimination n'ont pas de place.

Mission de l'AMPF

L'AMPF est une ONG à but non lucratif reconnue d'utilité publique, elle œuvre à faire promouvoir le droit humain fondamental des femmes, des hommes, elle cherche à améliorer : la qualité de vie des individus, la santé sexuelle et reproductive y compris la promotion du concept genre, par le plaidoyer et la prestation de services, plus particulièrement en faveur des personnes démunies et vulnérables. Elle œuvre pour défendre le droit de tous les jeunes à bénéficier du bien être en matière de santé sexuelle et reproductive, éviter les grossesses non désirées, la violence et la discrimination. Elle plaide pour la protection de la femme de l'avortement à risque. Elle contribue à la lutte pour la réduction des IST et l'incidence du VIH/sida.

Valeurs de l'AMPF

- ✓ L'AMPF considère que les droits en matière de SSR sont des droits humains fondamentaux et que les droits et devoirs en matière sexuelle et de reproduction doivent être garantis.
- ✓ Nous luttons contre toute forme de discrimination (basée sur le sexe, l'âge, la race, l'appartenance régionale et sociale) et nous œuvrons pour l'égalité des sexes et la lutte contre toute forme de violence. Nous plaidons pour l'habilitation des femmes, des jeunes filles et pour la garantie de leurs droits tout en respectant le genre.
- ✓ Très attachés à la diversité, nous faisons participer les jeunes et les personnes vivant avec le VIH à la gouvernance de notre organisation et à la gestion de nos programmes.
- ✓ Nous estimons que le volontariat est au cœur de notre mission et de la promotion de notre cause.
- ✓ Nous nous sommes engagés à travailler en partenariat avec différents intervenants, OG et ONG à l'échelon national et international.

Buts de l'AMPF

L'AMPF réalise sa mission à travers cinq buts adoptés en cinq A conformément aux 5 axes stratégiques de l'AMPF.

BUT I : Adolescents/Jeunes

Tous les jeunes doivent pouvoir faire des choix et prendre des décisions informées en ce qui concerne leur santé et leur bien être en matière de sexualité et de reproduction.

BUT II : AIDS (VIH/SIDA)

Réduction de l'incidence du VIH/SIDA, des IST et la protection des droits des personnes ayant contracté le VIH/SIDA ainsi que leur entourage affecté.

BUT III : Accès aux services

Amélioration de l'accès aux services SSR de haute qualité pour tous et particulièrement aux personnes démunies, mal desservies et marginalisées tout en prenant en considération les aspects genre. Veiller à ce que tous les individus jouissent de leur droit de faire des choix informés relatifs à leur santé sexuelle et reproductive.

BUT IV : Avortement à risque

La reconnaissance des droits des femmes pour avoir l'accès à l'information, à l'éducation sanitaire sur les dangers de l'avortement à

risque et des méthodes pour la prévention et la réduction de son incidence.

BUT V : Advocacy/ plaidoyer

Une adhésion et un soutien global des pouvoirs publics au niveau politique, juridique et financier en faveur des droits en santé sexuelle et reproductive, du genre et des programmes qui s'y rattachent.

Les 5 A	Objectifs stratégiques	Interventions stratégiques
ADOLESCENTS ET JEUNES		
A 1	I-1 : Accroître l'accès à l'information, à l'éducation par les jeunes pairs en matière de genre et d'éducation sexuelle	<p>I-1 : Renforcer le partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, Ministère de la jeunesse, le ministère de la santé, les ONG et mouvements de jeunes</p> <p>I-2 : Organiser un débat national sur les droits des jeunes en matière de SSR</p>
	I-2 : Renforcer une participation constructive des jeunes à tous les échelons de l'AMPF aux programmes et aux organes de prise de décision	<p>2-1 : Restructurer les comités de jeunes pour la SSR et créer de nouveaux comités de jeunes</p> <p>2-2 : Consolider la participation des jeunes dans la gestion des programmes de l'AMPF en leur confiant des postes de responsabilité dans les instances de gouvernance des branches et dans le conseil national</p> <p>2.3 : Restructurer le groupe national des jeunes et renforcer ses actions en matière des droits en SSR/Genre et les modes de</p>

		<p>vie sains.</p> <p>I-3 : Réduire les obstacles liés aux différences entre les sexes, obstacles qui affectent de façon disproportionnée la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction des jeunes femmes</p> <p>I-4 : Plaider pour le renforcement de la santé et des droits en matière de sexualité et de reproduction de tous les jeunes</p>	<p>3-1 : Renforcer la formation des travailleurs socio sanitaires en matière de genre et sur l'application de son approche</p> <p>3-2 : Multiplier la mise en place des points focaux genre et opérationnaliser leur action tout en les intégrant dans différents programmes</p> <p>4-1 : Renforcer et diversifier les services SSR dispensés dans les centres existants et dans les centres de prestation de services pour Adolescents et Jeunes</p> <p>4-2 : Renforcer et introduire des activités de bien-être et d'amélioration du mode de vie saine des jeunes</p>
AIDS/VIH/SIDA			
A 2	<p>II-1 : S'attaquer aux barrières sociales, religieuses, culturelles, économiques, politiques et juridiques qui ne font qu'accroître la vulnérabilité au VIH/sida</p> <p>II-2 : Concevoir et mettre en œuvre des interventions efficaces appropriées pour la prévention et/ou la surveillance du VIH/sida et autres IST tout en tenant compte de l'aspect Genre et l'intégrant</p> <p>Dans les programmes de SSR</p>	<p>I-1 : Développer des partenariats avec les différents intervenants directs dans la lutte contre les IST – VIH/sida</p> <p>I-2 : Elaborer un programme d'activités de lutte contre le sida dans le cadre du Programme d'appui du Fonds Mondial pour la lutte contre le sida, la Tuberculose et le Paludisme</p> <p>2-1 : Renforcer et développer la stratégie de communication sociale pour la lutte contre les IST-VIH/sida</p> <p>2-2 : Mobiliser les jeunes à tous les niveaux et à tous les échelons pour la lutte contre le VIH sida</p> <p>2.3 : Soutenir les actions visant les PVVIH et renforcer le partenariat et la collaboration avec l'association le « Jour » des PVVIH</p>	

	<p>II-3 Accroître les liens programmatiques et stratégiques entre la SSR et VIH/sida et développer des partenariats efficaces pour maximiser l'impact des interventions en matière de VIH/sida</p>	<p>3-1 : Renforcer les réseaux de lutte contre le Sida à l'échelon local et régional</p> <p>3-2 : Rentabiliser les moyens et les possibilités accordées dans le cadre du Comité de Coordination</p> <p>3.3. Consolider l'intégration du test rapide de dépistage volontaire et anonyme du VIH dans les PPS de l'association</p>
	<p>II-4 Œuvrer à accroître la prise en charge et le traitement des personnes infectées et affectées par le VIH – sida</p>	<p>4-1 : Contribuer avec les différents partenaires à rendre disponible et accessible la prise en charge psychosociale des personnes atteintes ou vivant avec le VIH/sida</p> <p>4-2 : Participer à toutes les actions visant la disponibilité et l'accessibilité au traitement du sida à tous les malades</p>
ACCES		
A 3	<p>III- 1 Supprimer les barrières socioéconomiques, religieuses, culturelles, juridiques et politiques qui entravent l'accès aux services, à l'éducation et à l'information en matière de SSR</p>	<p>1-1 : Développer le partenariat avec les médecins du secteur privé et avec d'autres intervenants en matière de SSR, telle que la Rabita Mohammadia des Oulémas</p> <p>1-2 : Mener des activités de sensibilisation sur les droits en SSR et sur l'importance de services SSR de qualité à l'échelon régional et national</p>
	<p>III-2 Responsabiliser les femmes pour qu'elles puissent prendre des choix informés eu égard à leur vie sexuelle et reproductive.</p>	<p>2-1 : Renforcer le Counseling en matière de SSR et sur l'adoption des méthodes de longue durée (DIU, Injectables)</p> <p>2-2 : Renforcer et intégrer les cellules de prestation de services pour les jeunes femmes, dans différents programmes en collaboration avec différents partenaires.</p>
	<p>III-3 Améliorer l'accès basé sur les droits à l'information et à l'éducation sexuelle.</p>	<p>3-1 : Renforcer le réseau des volontaires communautaires, améliorer leurs profils et consolider leur formation dans le cadre du</p>

		<p>programme SBC</p> <p>3-1 : Intégrer de nouveaux services dans le programme SBC.</p> <p>3.3 : Rénover les unités mobiles de soutien logistique du programme SBC</p>
	III-4 Améliorer l'accès basé sur les droits en matière de services de la SSR.	<p>4-1 : Intégrer les services SSR dans les usines et les conserveries</p> <p>4-2 : Mettre à la disposition des entreprises les produits contraceptifs et de soins de santé de base et les aides audiovisuelles nécessaires pour sensibiliser les ouvrier(e)s.</p>
	III-5 Promouvoir et développer le programme de marketing social et communautaire.	<p>5-1 Accroître l'impact de la stratégie de communication et de promotion des produits contraceptifs Al Hilal</p> <p>5-2 Mettre sur le marché le DIU, les injectables et les préservatifs féminins et masculins directement par l'AMPF</p>
	III-6 Promouvoir l'implication des hommes en matière de SSR.	<p>6-1 : Sensibiliser les hommes dans les lieux de travail pour les responsabiliser en matière de SSR</p> <p>6-2 : Mettre en place des activités qui intéressent et attirent les hommes à participer et bénéficier des actions menées dans les PPS et des SBC</p>
	III-7 Renforcer l'implication des politiques pour soutenir les programmes SSR.	7-1 : Agir au niveau des leaders politiques pour s'assurer de leur engagement en faveur des programmes SSR.
AVORTEMENT A RISQUE		
A 4	IV-1 Renforcer l'engagement public et politique pour l'accès à l'information concernant l'avortement à risque pour des raisons médicales.	<p>1-1 : Réaliser et encourager la réalisation des études sur la situation de l'avortement au Maroc</p> <p>1-2 : Œuvrer pour le réseautage et le</p>

		partenariat avec d'autres institutions pour lever le tabou sur le sujet de l'avortement à risque
	IV-2 Intégrer les services post-abortum et la prise en charge psychologique en tant que partie intégrante des services SSR et lutter contre l'avortement à risque.	<p>2-1 : Mettre en place des cellules d'écoute et d'assistance psychologique dans les PPS de l'AMPF et les centres féminins des partenaires</p> <p>2-2 : Consolider les acquis réalisés dans le cadre du projet prise en charge des complications des avortements, et les étendre à d'autres PPS de l'association</p>
	IV-3 Accroître l'accès à l'information sur l'avortement à risque pour des raisons de santé.	<p>3-1 : Consolider l'intégration des activités d'information sur l'avortement à risque dans les activités des PPS et des SBC</p> <p>3-2 : Organiser et exécuter les campagnes d'information sur l'avortement à risque en collaboration avec les différents partenaires.</p>
	IV-4 Sensibiliser le public en général, les politiciens les groupes professionnels dans le domaine de la santé publique sur les conséquences de l'avortement à risque.	<p>4-1 : Organiser des rencontres avec les politiciens et les juristes pour les sensibiliser sur les conséquences de l'avortement à risque</p> <p>4-2 : Former les professionnels de santé et les inciter à participer aux efforts de sensibilisation sur les conséquences de l'avortement à risque.</p>
ADVOCACY/PLAIDOYER		
A 5	V-1 Renforcer la reconnaissance du concept SSR et plaider pour l'opérationnalisation des droits et des politiques qui permettent de promouvoir, respecter, protéger l'existence, la jouissance et l'exercice de ces droits.	<p>5-1 : Faire connaître les droits en SSR à tous les niveaux des leaders et des décideurs.</p> <p>5-2 : Agir sur les textes qui entravent l'exercice des droits en matière de SSR.</p>
	V-2 Promouvoir les alliances et le partenariat pour inciter le gouvernement à prendre des responsabilités en matière de SSR et du Genre.	<p>5-1 : Concrétiser ou opérationnaliser le réseau des parlementaires pour le soutien au programme SSR</p> <p>5-2 : Renforcer et opérationnaliser les</p>

		réseaux des journalistes à l'échelon régional et national.
	V-3 Promouvoir la prise de conscience des décideurs et les groupes de pression afin d'inscrire les droits en SSR et Genre parmi les priorités de développement et pour les inciter à allouer les ressources nécessaires.	5-1 : nciter les décideurs à intégrer les droits de la SSR et du Genre dans les plans de développement 5-2 : Mener des actions visant l'allocation des ressources nécessaires pour les programmes de la SSR auprès du gouvernement et des parlementaires.